

Recueil des actes administratifs

■ n° 433

27 mars 2023

Pages 10739 à 10742

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2023-187 du 23 mars 2023 portant recevabilité des candidatures à l'élection des représentantes et représentants des personnels et des représentantes et représentants des usagers et usagers au conseil d'orientation du Pôle Licences Collegium et au conseil d'orientation de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent.....10741

Arrêté n° 2023-192 du 24 mars 2023 portant organisation du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil d'orientation du Pôle Licences Collegium.....10742

Arrêtés

Arrêté n° 2023-187 du 23 mars 2023 portant recevabilité des candidatures à l'élection des représentantes et représentants des personnels et des représentantes et représentants des usagères et usagers au conseil d'orientation du Pôle Licences Collegium et au conseil d'orientation de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 713-1,
 Vu les statuts de La Rochelle Université,
 Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,
 Vu les statuts de l'Institut littoral urbain durable intelligent,
 Vu l'arrêté n° 2023-086 du 15 février 2023 portant organisation des élections des représentantes et représentants des personnels et des représentantes et représentants des usagères et usagers au conseil d'orientation du Pôle Licences Collegium et au conseil d'orientation de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
 Vu l'arrêté n° 2023-163 du 14 mars 2023 modifiant l'arrêté n° 2023-086 du 15 février 2023 portant organisation des élections des représentantes et représentants des personnels et des représentantes et représentants des usagères et usagers au conseil d'orientation du Pôle Licences Collegium et au conseil d'orientation de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Sont déclarées recevables pour l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil d'orientation du Pôle Licences Collegium organisée le 4 avril 2023, les candidatures suivantes :

Conseil d'orientation du Pôle Licences Collegium	
Autres personnels enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses, enseignants, enseignantes, chercheurs, chercheuses et assimilés (collège B)	
Liste : <i>Pour des formations au profit des étudiants</i>	Liste : <i>Licence pôle LR</i>
1. Mme BRENON Isabelle	1. M. IMEKRAZ Rafik
2. M. NOEL Jean-Sébastien	2. Mme MAROTTE Fabienne

Article 2

Faute de candidature, les collèges électoraux suivants sont déclarés infructueux et les scrutins du 4 avril 2023 sont annulés les concernant :

Conseil d'orientation du Pôle Licences Collegium
Vacataires (collège C)
Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) (collège D)

Conseil d'orientation de l'Institut littoral urbain durable intelligent

Usagères et usagers (collège D)

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 mars 2023.

Le Président
Jean-Marc OGIER

**Arrêté n° 2023-192 du 24 mars 2023 portant organisation du bureau de vote pour
l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil
d'orientation du Pôle Licences Collegium**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 713-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,
Vu le règlement électoral de l'université,
Vu l'arrêté n° 2023-086 du 15 février 2023 portant organisation des élections des
représentantes et représentants des personnels et des représentantes et représentants des
usagères et usagers au conseil d'orientation du Pôle Licences Collegium et au conseil
d'orientation de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil d'orientation du
Pôle Licences Collegium, qui aura lieu le 4 avril 2023, sont désignés président et assesseures
du bureau de vote les personnes dont les noms figurent dans le tableau suivant :

N°	Code du bureau de vote	Collège électoral	Lieu de vote	Président	Assesseures
1	Collegium-1P	Autres enseignants, enseignants- chercheurs, chercheurs et assimilés (collège B)	Bureau B 209 (2ème étage) Site Lettres, langues, arts et sciences humaines	Olivier De Viron	Janick Revéreau Geneviève Goliard- Breuleux

Article 2

Le directeur du Pôle Licences Collegium et le directeur général des services sont chargés de
l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 24 mars 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier